



GUIDE DE REPRISE D'ACTIVITE

SAISON 2020 – 2021

Phase 5 - Edition du 8 septembre 2020

Suite à la publication, et en complément, des guides et fiches techniques du ministère des Sports du 2 et 7 septembre 2020.

http://www.fftt.com/doc/MS_GuideRentreeSportive_07_sept_2020.pdf
http://www.fftt.com/doc/MS_SportsGuideEquipementsSportifs_sept_2020.pdf

REMARQUES LIMINAIRES

- **Objectifs :**
 - ✓ Priorité à la santé.
 - ✓ Rassurer et faire jouer.
 - ✓ Accueillir de nouveaux licenciés.

Cette version et les documents qui s'y réfèrent, remplacent toutes les versions précédentes et s'appliquent dès ce jour sur l'ensemble du territoire.

- Propositions faites dans l'état actuel des consignes gouvernementales.
- Tenir compte également des consignes locales.
- Possibles adaptations selon l'évolution de ces consignes fédérales servant de préconisations pour déclinaison régionale, départementale ou locale en indiquant le niveau de décision.
- Assurer une veille réglementaire régulière.

1 - ACCUEIL DANS LES CLUBS

- **Ouverture de la salle :**
 - ✓ Pas de demande d'autorisation en dessous de 1 500 personnes.
 - ✓ S'appuyer sur les guides ministériels et leur application pour le tennis de table indiquée dans les consignes sanitaires préparées par la FFTT, pour expliquer aux municipalités comment la protection des licenciés est prise en compte.
- **Licence - Certificat médical :**
 - ✓ Validité du certificat médical : 3 ans.
 - ✓ Mais consignes particulières pour les personnes ayant été atteintes par le Covid-19 : <http://www.fftt.com/site/actualites/2020-08-19/renouvellement-licences-saison-2020-2021>.
- **Favoriser le respect des gestes barrières :**
 - ✓ Distanciation physique.
 - ✓ Port du masque.
 - ✓ Lavage de main ; le port de gants est inutile.
 - ✓ Limitation du nombre de personnes ; éviter le brassage des participants.
 - ✓ Affichage des consignes dans les salles (affiche FFTT).
<http://www.fftt.com/site/jouer/services-clubs/informations-coronavirus>
- **Référent Covid : un (ou plusieurs par club) présent obligatoirement aux heures d'ouverture de la salle.**
 - ✓ Responsabiliser les participants en leur faisant valoir le principe de précaution.
 - ✓ Etablir une liste nominative des participants à chaque créneau.
 - ✓ Pour les cas positifs connus après la séance : prendre contact avec l'ARS.
- **Gestion des cas positifs ou cas contact**

La gestion des cas positifs ou cas contact est décrite dans le document « Gestion cas – suspicion » :
http://www.fftt.com/doc/FFTT_2020-2021_gestion_cas_de_suspicion_20200907.pdf



2 – LES ENTRAÎNEMENTS – PRATIQUE EN SALLE

- Le protocole précédent relatif à l'entraînement est revu ; il est également applicable aux nouvelles pratiques.
http://www.fftt.com/doc/FFTT_phase_5_entrainement_competitions_loisirs.pdf
- Insister sur le port du masque obligatoire en dehors des séquences de jeu.
- Accueil des écoles : se référer aux consignes de l'Education Nationale :
<https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>.

3 – LES COMPETITIONS

Organisation des compétitions

- Autorisation - déclaration pour les compétitions :
Une déclaration préalable est à effectuer auprès de sa mairie qui transmet, avec son avis, à la préfecture, uniquement au-delà de 1 500 personnes (public compris).
- Solutions hydro-alcooliques et produits de nettoyage : à prévoir par l'organisateur.
- Masques : à prévoir par chaque personne pour elle-même.
- Le recensement des participants doit être assuré par le référent Covid.
- Buvette :
 - ✓ La demande d'autorisation doit être faite au moins 15 jours auparavant auprès de la mairie.
 - ✓ Le protocole sanitaire des cafés restaurants s'applique strictement.
En résumé :
 - L'organisation du flux du public est gérée afin de limiter les croisements.
 - Si possible, mettre à disposition des tables de restauration pour le public de la buvette.
 - Les lieux ou moments de concentration, de type buffet, seront évités ou a minima repensés et encadrés pour éviter tout regroupement : limitation du nombre de personnes simultanées, marche en avant pour éviter les croisements.
 - Les menus seront présentés sous toute forme évitant tout contact. Les objets pouvant être touchés par plusieurs personnes (sucreries, salières, etc.) devront être évités.
 - Du gel hydro alcoolique, ou toute autre solution désinfectante, est mis à disposition.
 - Pour les équipes buvette, le port du masque est obligatoire et un lavage de mains régulier au gel hydro alcoolique, ou toute autre solution désinfectante, y compris pour le personnel travaillant au comptoir.
 - Le port du masque n'est pas obligatoire pour les clients, uniquement lorsqu'ils sont attablés.
 - Tout mode de paiement sans contact (prépaiement, virement, cartes bancaires, QR code, etc.) est privilégié.

Règles pour toutes les compétitions

- Le public est autorisé dans la limite des jauges définies.
- Si un joueur ne respecte pas les consignes sanitaires pendant une compétition, il peut être sanctionné par le juge-arbitre ou par la commission sportive compétente. S'il s'agit d'une personne non-joueur ou non licenciée, c'est au responsable du club de faire autorité.
- Si la Commission sportive concernée a connaissance, postérieurement à la compétition, de la participation d'un joueur mis en isolement par l'ARS au moment de la rencontre, ce joueur doit être déclaré non qualifié, avec les conséquences qui en découlent, s'il en avait été avisé avant la rencontre.
- Les doubles sont autorisés.

Règles pour les compétitions individuelles

- Si un joueur qualifié pour l'épreuve est Covid avéré ou mis en isolement (ARS), il est préconisé d'en tenir compte pour les conséquences sportives (ex. : maintien dans la division au critérium fédéral), sur décision de la commission sportive compétente.

Règles pour les compétitions par équipe

- Les joueurs de l'équipe sont autorisés à rester sur le banc, ainsi qu'une personne supplémentaire par table (entraîneur, accompagnant...). Le port du masque est obligatoire.
- Si la salle est maintenue fermée par la municipalité, il est conseillé de rechercher une autre solution pour permettre la rencontre : jouer dans une autre salle (par exemple du club adverse) ou solliciter un report.
- Si un joueur qualifié pour l'équipe lors de la journée est mis en isolement (ARS), et selon le nombre de joueurs qualifiés dans le club, la commission sportive compétente pourra décider d'évaluer la qualification des joueurs (brûlage) ou de reporter la rencontre.
- Si un joueur étranger est bloqué à la frontière par décision gouvernementale, il faut en premier lieu chercher à le remplacer s'agissant d'un championnat national. La commission sportive compétente pourra décider d'évaluer la qualification des joueurs (brûlage) ou de reporter la rencontre. Si le report est étudié, il faut que le joueur indisponible ait disputé au moins deux rencontres au titre de cette équipe. Le cas particulier du championnat Pro sera étudié ultérieurement.

Déroulement d'une épreuve

- Règles sanitaires : voir document « Préconisations sanitaires pour les compétitions ».

4 – AUTRES

Journées de découverte – promotion – fête des associations

- Le protocole est à adapter selon que la manifestation se déroule en extérieur ou dans une salle, en concertation avec les autorités locales.

Formations

- Elles sont autorisées en présentiel, en visio-conférence ou de façon mixte.

Réunions

- Privilégier la visio-conférence.
- Le port du masque est obligatoire en présentiel.
- Repenser l'organisation des moments de convivialité dans le respect des consignes données plus haut pour les buvettes.